

COMMUNE DE PUYLAROQUE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est **un acte de prévision et d'autorisation** qui retrace les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.
Cette année, **la date butoir est le 15 avril 2025.**

Le budget primitif respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.



Avec la nomenclature budgétaire M57, les dépenses imprévues disparaissent des prévisions du BP (plus de 020). En revanche, apparait le principe de fongibilité des crédits : c'est la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- **La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
 - **En dépenses** : les salaires et les indemnités, l'entretien et la consommation (eau, électricité...) des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
 - **En recettes** : sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (La poste, Caf...).

- **La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, **de nature à modifier le patrimoine de la commune** (travaux, achats de matériels...).
 - **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la réfection de l'église St Symphorien, ou à l'aménagement de l'aire de camping-car...) ou le FCTVA.

Le budget principal de la commune s'équilibre à 1 578 908.80€ en fonctionnement et à 1 662 765.37€ en investissement.



Pour rappel prévisions BP 2024

Fonctionnement

1 451 816 €

Investissement

1 622 799 €



Quelques données communales utiles à l'élaboration du BP 2025...

La population légale, retenue pour l'élaboration du BP 2025 est celle donnée par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, soit **708 habitants**.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Tableau des effectifs	Fonctions
Filière Administrative	
1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 30H	Secrétaire de Mairie (Nathalie C)
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à 28H	Assistante administrative (Nathalie A)
Filière technique	
1 poste d'adjoint technique principal 2 nd classe à 35H	Agent technique : entretien bâtiment, espace verts, cantine, périscolaire. (Laurence)
1 poste adjoint technique principal 2 nd classe à 35H	Agent technique : Cantinière (Katia)
1 poste d'adjoint technique à 35H	Agent technique (Loïc)
1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 35H mais 80% de droit soit 28H	Agent technique (Arnaud) En CLD depuis le 05/09/2022
1 poste d'Adjoint technique à 90% soit 31H50 Chgt de grade en octobre 2025	Fonction d'ATSEM (Ludivine)
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 19H50	Agent technique : surveillance des enfants (Christine) En CMO depuis le 24/03/2025
1 poste d'Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe à 31H	Agent technique (Jacques) En CMO depuis le 01/10/2024
Filière animation	
1 poste d'adjoint d'animation à 30H	Directrice ALAE (Mylène) En disponibilité

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES : Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à **1 578 908.80 €** et se répartissent comme suit :

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	44 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	58 000,00
73	Impôts et taxes	62 570,00
731	Impositions directes	385 483,00
74	Dotations et participations	387 003,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
76	Produits financiers	5,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	2 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	609 347,80
	TOTAL RECETTES	1 578 908,80

Atténuation de charges (**chapitre 013**) : remboursement des salaires lors de congés maladie.

Les produits des services et du patrimoine (**chapitre 70**) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public (RODP Enedis et Terega), des concessions dans les cimetières, du reversement de la CCQC au titre de la mise à disposition du bâtiment petite enfance et de la médiathèque, de la participation du SIECA pour la dégradation des voies, des nuitées de l'aire de camping-car, de l'indemnité versée par LA POSTE, de la cantine (repas).

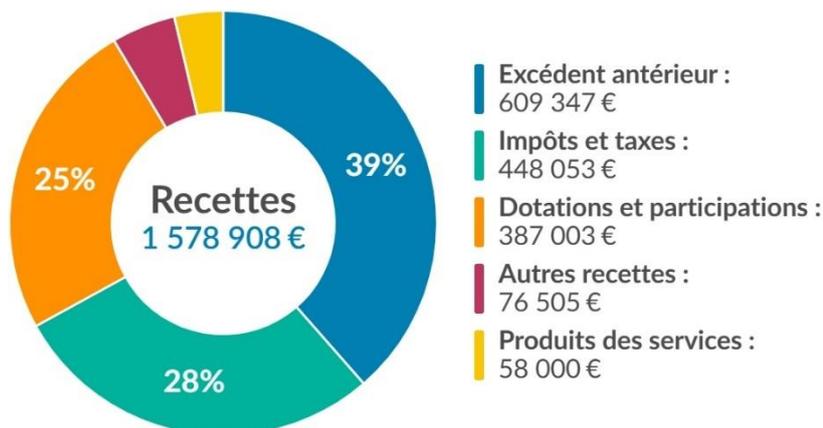
Les impôts et taxes (**chapitre 73/731**) : il s'agit des impôts locaux et des compensations.

Les dotations et participations (**chapitre 74**) : il s'agit des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, FCTVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).

Les produits de gestion courante (**chapitre 75**) : correspondent aux loyers, aux locations de la salle des fêtes, au remboursement exceptionnel (par GROUPAMA...)

Le **chapitre 76** enregistre les produits liés à la gestion financière (parts sociales CA) ;

Le **chapitre 78** correspond aux reprises sur provision.



Point sur la fiscalité : Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. Depuis 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Les taux suivants seront donc votés pour 2025 (*ils restent identiques à 2024*) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	54.63 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) (TFPNB)	103.30 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15.93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24.66 %

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	54.63%	345 316 €
 Taxe Foncière Non-Bati	103.30%	58 571 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	15.93%	33 819 €

DEPENSES : Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à **1 578 908.80€**. Elles se répartissent comme suit :

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	494 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	429 000,00
014	Atténuations de produits	41 550,00

65	Autres charges de gestion courante	59 900,00
66	Charges financières	20 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	511 024,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 734,25
	TOTAL DEPENSES	1 578 908,80

Les dépenses générales (**chapitre 011**) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**) : on y retrouve les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

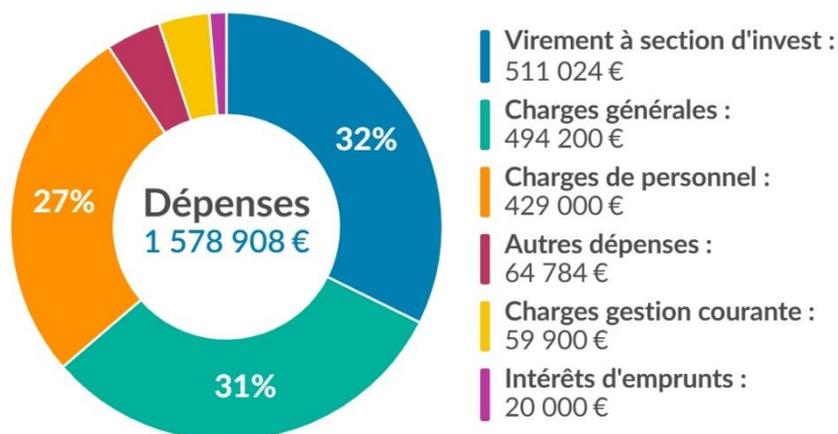
L'atténuation de produits (**chapitre 014**) : Ce chapitre comprend le FPIC (fonds de péréquation Intercommunale et Communale). Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

Les charges de gestion courante (**chapitre 65**) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations.

Les charges financières (**chapitre 66**) : ce sont les intérêts des emprunts contractés (intérêts des futurs emprunts inclus).

Dotations aux amortissements (**chapitre 68**) : amortissement des subventions d'équipement versées (Dissimulation des réseaux) et des frais d'étude.

Opérations d'ordre entre sections (**chapitre 042**) correspond aux opérations d'ordre entre sections (amortissement des subventions d'équipement données) doit s'équilibrer avec le **chapitre 040** de la section d'investissement.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est constitué des recettes et des dépenses qui touchent le patrimoine public. Les opérations inscrites dans le budget d'investissement ont une durée d'usage et aussi une durée de réalisation qui excèdent souvent le cadre de l'exercice budgétaire.

RECETTES : Les recettes d'investissement 2025 sont estimées à **1 662 765.37€** et se répartissent comme suit :

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 695,34
13	Subventions d'investissement reçues	443 206,94
16	Emprunts et dettes assimilés	452 300,00
45	Comptabilité distincte rattachée	60 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	511 024,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 734,25
041	Opérations patrimoniales	2 804,29
	TOTAL RECETTES	1 662 765,37

Dotations, fonds divers et réserves (**Chapitre 10**) : ce chapitre comprend le FCTVA (47 800€) la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme (4 151€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (le fameux 1068) pour un montant de 96 744.34€.

Subventions d'investissement reçues (**Chapitre 13**) : DETR 2023 pour les cimetières et la salle des fêtes (88 104.62€), Subvention de la région pour le stade et pour l'Eglise de St Symphorien (58 750€), Fonds de concours CCQC (plus RAR 2024) pour la voirie (20 000€), Subvention de la DRAC pour l'église St Symphorien (80 932.32€) Subvention du département pour divers projets en cours (104 420.00€), Subvention de la fondation du Patrimoine 50 000.00€ ainsi que la participation des communes de Labastide de Penne et de Lapenche pour les travaux faits au stade (26 000€).

Emprunts et dettes assimilés (**chapitre 16**) : il regroupe les cautions de loyers à hauteur de 2 300.00€ et la possibilité de finir de contracter le solde des 2 emprunts (450.000.00€)

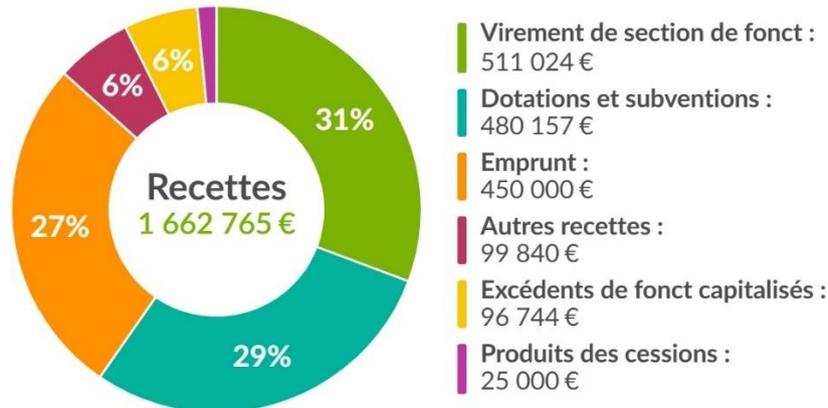
Autres immobilisations financières (**chapitre 27**) : c'est le remboursement des budgets « lotissement » : se fera cette année par DM car la CDL n'a pas les bons chiffres.

Comptabilité distincte rattachée (**chapitre 45**) : participation de Caylus aux travaux de réfection de l'Eglise de St Symphorien.

Le **chapitre 021** correspond à l'autofinancement prévisionnel il s'équilibre avec le 023 de la section de fonctionnement (dépense)

Produits des cessions d'immobilisation (**chapitre 024**) : régularisation des diverses cessions en cours dont : cession PEYRET, cession JEANNOT, cession DELTEIL ; cession bâtiment de l'ACCA.

Chapitre 041 opérations patrimoniales concernent les opérations d'ordre à l'intérieure de la section d'investissement pour la cession du bâtiment des chasseurs. S'équilibre en D et R de la section investissement.



DEPENSES : Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à **1 662 765.37€**.

Les principaux investissements pour 2025 sont les suivants :

- ❖ Eglise de Saint Symphorien : 388 513.08€
- ❖ Cimetière du bourg et cimetière de Mazerac : 50 477.70€
- ❖ Achat BRU : 35 000€
- ❖ Travaux salle des fêtes, atelier communal, réfection toiture citadelle (24 866.40€) et réfection salle associative (16 274.64€ toit + 16 197.88€ élec + 13 322.40 isolation), réfection de la cuisine du restaurant (5 526.35€) et possible réfection de l'appartement sis au 2 rue des Lauriers.
- ❖ Travaux de voirie : 90 000€
- ❖ EP (mise en LED dernière tranche) environ 40 000€
- ❖ Stade : dernière tranche de la réfection de la pelouse : 28 956.00€
- ❖ Réfection Monuments aux morts : 14 830€

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	109 300,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	39 700,00
21	Immobilisations corporelles	841 441,45
23	Immobilisations en cours	388 513,08

45	Comptabilité distincte rattachée	16 096,75
001	Déficit d'investissement reporté	249 909,80
041	Opérations patrimoniales	2 804,29
	TOTAL DEPENSES	1 662 765,37

Emprunts et dettes assimilés (**chapitre 16**) : remboursement du capital des emprunts et caution des loyers.

Immobilisations incorporelles (**chapitre 20**) : correspond au paiement des frais d'études.

Subventions d'équipement versées (**chapitre 204**) : subvention d'équipement accordée à l'ACCA et participation aux travaux de rénovation du pont BELON ;

Immobilisation corporelles (**chapitre 21**) : ce chapitre regroupe toutes les dépenses relatives aux travaux d'amélioration et de valorisation de l'actif de la commune.

Immobilisation en cours (**chapitre 23**) : Eglise de st Symphorien

Comptabilité distincte rattachée (**chapitre 45**) : participation de Caylus pour l'église de St Symphorien



ETAT DE LA DETTE

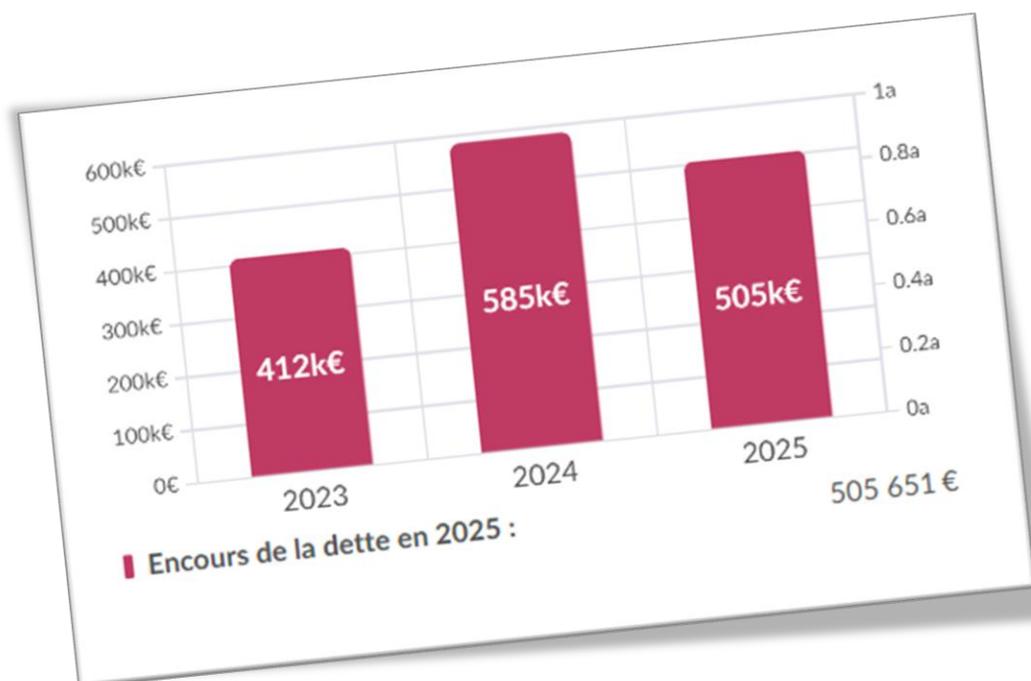
L'endettement de la commune de Puylaroque se compose actuellement de 7 emprunts :

- L'emprunt de **362 000€** contracté en 2005 pour la création du restaurant, s'est terminé en 31/12/2024.
- **220 000€** empruntés en 2007 pour rénovation d'un immeuble rue basse, se termine en 31/12/2026. Le remboursement de capital pour 2025 s'élève à **14 489.79€** et celui des intérêts à **1 167.30€**

- **180 000€** empruntés en 2013 pour les travaux de rénovation de l'église St Jacques, se termine en 2028. Le remboursement de capital pour 2025 s'élève à **15 096.11€** et celui des intérêts à **2 146.21€**
- **200 000€** empruntés en 2022 pour des travaux d'investissement voirie (Traversée du village), se termine en 2032. Le remboursement de capital pour **19 717.02€** et celui des intérêts à **1 113.62€**
- **80 000€** empruntés en 2017 pour des travaux de voirie, se termine en 2029. Le remboursement de capital pour 2025 s'élève à **6 875.02€** et celui des intérêts à **474.06€**

En 2023, la collectivité a contracté deux emprunts auprès du CA :

- un emprunt long terme pour un montant de 500 000,00€ relatif au travaux de l'Eglise de St Symphorien. La durée d'amortissement est de 20 ans au taux de 4.020%. Actuellement, 200 000€ ont été débloqués. Il est prévu de débloquer le solde au mois de septembre 2025.
En 2025 nous procéderons au seul paiement des intérêts d'un montant de **8 040€**.
- un emprunt court terme servant à financer l'arrivée des recettes programmées (subventions et FCTVA) ; pour un montant de 200 000€ sur 24 mois au taux de 3.752%. Actuellement, nous avons débloqué 50 000€.
Pour 2025, il conviendra de rembourser le capital à hauteur de 50 000€ ainsi que le montant des intérêts qui s'élèvera à **1 711.50€**.



En Résumé



Prévisions 2024



Prévisions 2025

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	937 933.32 €	1 034 677.66 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	474 922.25 €	628 087.71 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	249 909.80 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		1 662 765.37 €	1 662 765.37 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 578 908.80 €	969 561.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	609 347.80 €
Total de la section de fonctionnement		1 578 908.80 €	1 578 908.80 €
Total du budget		3 241 674.17 €	3 241 674.17 €